

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Tina Morin	Numéro de permis 2011947	Date d'inspection Le 21 août 2025	
Nom de l'établissement Garderie l'Arc-en-ciel d'amis		Numéro de téléphone (506) 739-7550	
Adresse Edmundston NB			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction de l'accès à l'établissement, de l'aire de jeu extérieur (matériels et équipement).
Observation de l'accueil, de la collation (céréals et canneberges secs) et des changements de couche.
Les enfants vont à l'extérieur lors de ma visite

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 août 2025

Date

original signé par

Tina Morin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 août 2025

Date